



BULLETIN D'INFORMATION
N° 161 — novembre 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAFA LE 13 NOVEMBRE 2015 À CARCASSONNE

© Crédit photo : Thinkstock/MartinPBGV

**Maison des
Agriculteurs et
des Français d'Afrique du Nord**

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : mafa.pn@orange.fr

Site internet : www.mafa-pn.fr

SOMMAIRE

P2 / Édito

P3 / Actualités de la MAFA

- > Courrier de M.François Hollande à la MAFA
- > Réponse de la MAFA adressée à M.François Hollande
- > Motion 1 : Collège rapatriés ONAC
- > Motion 2 : Disparus
- > Courrier de Mme Isabelle Sima à Jean-Félix Vallat
- > Courrier de M.Jean-Marc Todeschini à Jean-Félix Vallat
- > Réponse de la MAFA adressée à M.Jean-Marc Todeschini
- > Nécrologie : Le doyen de la MAFA n'est plus

P13 / Rubrique culturelle

P15 / Rubrique juridique



ÉDITO

La MAFA fait peau neuve !

Jean-Félix Vallat

Le dernier conseil d'administration tenu au siège de la MAFA le 14 septembre dernier a souhaité à l'unanimité que votre association définisse clairement ses priorités d'action.

Sur le fond, notre vocation reste immuable : représenter et défendre la mémoire et les intérêts spoliés de nos mandants. Sur la forme, elle se résume en quatre axes :

- **obtenir satisfaction** sur nos revendications de reconnaissance morale et matérielle,
- **construire** sans relâche des relais politiques,
- **se regroupe ou mener des actions communes** avec les associations partageant les mêmes objectifs,
- communiquer pour exister et intéresser les générations nées après 1962 pour parvenir à un renouvellement des populations adhérentes.

Sans négliger les trois premiers axes, pour lesquels nos actions sont moins visibles mais néanmoins permanentes, j'ai le plaisir de vous présenter à l'occasion de notre assemblée générale du vendredi 13 novembre notre bulletin rénové. Nous avons voulu lui donner un aspect résolument plus moderne tout en gardant le logo de la MAFA, légèrement retouché. Les couleurs ocre et jaune sont là pour nous rappeler la couleur de notre terre algérienne bien aimée.

Son contenu a été revu de manière à ce que vous retrouviez chaque trimestre les mêmes rubriques : éditto du président, compte rendu de nos actions du trimestre écoulé, actualité juridique touchant à nos problèmes, actualité littéraire touchant à notre histoire, reportages sur des sujets divers mais proches de nos préoccupations, courrier des lecteurs.

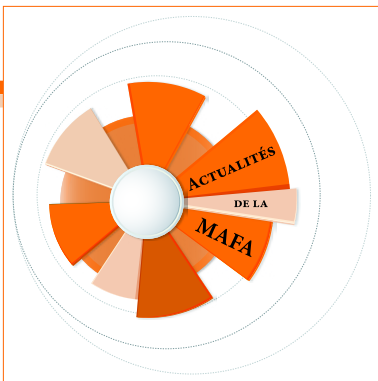
Notre site internet a été également revu de manière à ce qu'il reprenne les mêmes codes couleurs et nous sommes organisés afin qu'il soit « alimenté » toutes les semaines. Nous entamons la numérisation des bulletins MAFA depuis le numéro 1 paru en janvier 1964 jusqu'à ce jour. L'internaute, qu'il soit adhérent, historien, étudiant ou simple lecteur pourra y accéder.

Je tiens à remercier les services de communication du groupe Monceau qui grâce à un professionnalisme hors pair doublé d'une extrême gentillesse nous ont permis de réaliser cette mini-révolution dans notre communication.

Au niveau du troisième axe de notre action, qui est de se regrouper ou de mener des actions communes avec les associations partageant les mêmes objectifs, la MAFA a ouvert ses locaux à la première assemblée générale du Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie (G.R.F.D.A), présidée par notre amie Colette DUCOS ADER. Ce groupe existait de manière informelle depuis 2003 et s'est transformé en association officielle cette année. Se retrouvent au sein de cette association le Général Maurice FAIVRE, Gérard CRESPO, Jean Jacques JORDI, Alain LARDILLE, Jean MONNERET, Guy PERVILLE, Roger VETILLARD, historiens incontestables de l'histoire de l'Algérie. Bon vent à cette association dont les buts principaux sont de faire reconnaître les faits dans leur réalité, obtenir le DROIT de SAVOIR sur ce qui est advenu de nos disparus entre 1954 et 1963, honorer les victimes, obtenir une commission d'enquête pour retrouver les dépouilles des disparus et agir auprès des diverses administrations en faveur de leurs enfants.

Continuez à nous soutenir, le combat continue !

Fidèlement vôtre, Jean-Félix VALLAT



ACTUALITÉS DE LA MAFA

COURRIER DE M.FRANÇOIS HOLLANDE À LA MAFA

**FRANÇOIS
HOLLANDE**

Mr Jean-Pierre SEROIN
Mr Jean-Felix VALLAT

Maison des agriculteurs Français
D'Algérie
95 rue D'Amsterdam
75008 PARIS

Messieurs les Présidents.

Paris le 30 Avril 2012

Vous m'avez saisi des attentes exprimées par les rapatriés qui adhèrent à vos associations en les situant au regard de l'exigence de justice qui structure ma campagne présidentielle

Mes réponses seront guidées par cette exigence

S'agissant du 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie au sujet duquel vous m'interrogez, je saluerai cet événement émancipateur au nom de la France si nos concitoyens me confient la charge de président de la république.

La justice me conduira également à reconnaître que la France n'a pas su, alors qu'elle aurait dû, se préoccuper activement du sort des français d'Algérie, préparer leur arrivée en métropole lorsque celle-ci est devenue inéluctable et les accueillir avec la fraternité qui est pourtant consubstantielle à la république.

Vos associations estiment que l'indemnisation des biens expropriés après la colonisation de l'Afrique du nord est insuffisante. Le candidat sortant a saisi de ce dossier en 2007 le conseil économique et social et environnemental qui n'a pas répondu d'une façon favorable à vos thèses. Je ne peux vous donner aucune garantie à ce sujet. Néanmoins, après le retour à l'équilibre budgétaire, je demanderai à une commission composée du premier président de la cour des comptes et des présidents des commissions des finances des deux assemblées du parlement de faire un bilan de l'indemnisation, notamment en la comparant à celles décidées par d'autres états décolonisateurs (Grande-Bretagne, Italie, Portugal, etc.). Si ce constat révèle une injustice flagrante, au détriment des rapatriés et si ses priorités du pays le permette alors, les pouvoirs publics examineront la question.

D'une façon générale, si je deviens le 6 mai prochain le chef de l'état, je demanderai au Gouvernement d'engager et de poursuivre dans la durée, avec vos associations, un dialogue constructif et confiant, spécialement pour les réinstallés en situation de détresse sociale.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération la plus distinguée

Bien à vous,

François Hollande

www.francoishollande.fr

55 Avenue de Séguir 75017 Paris - Tél : +33 (0)1 56 58 96 40
cabin@francoishollande.fr

RÉPONSE DE LA MAFA ADRESSÉE À M.FRANÇOIS HOLLANDE



MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD :
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 FAX : 01/40/16/91/91

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Paris, le 28 novembre 2014

Monsieur le Président de la République

Candidat à l'élection présidentielle, vous nous écriviez dans votre lettre du 30 avril 2012 ci-jointe : *« la justice me conduira à reconnaître que la France n'a pas su alors qu'elle aurait du, se préoccuper activement du sort des français d'Algérie, préparer leur arrivée en métropole, lorsque celle-ci est devenue inéluctable, et les accueillir avec la fraternité qui est consubstantielle à la République »*.

Dans ce même courrier, vous précisiez que vous demanderiez à une commission indépendante présidée par le Premier Président de la Cour des Comptes de faire un bilan de l'indemnisation des biens expropriés par l'Algérie après l'indépendance afin que *« si ce constat révèle une injustice flagrante »*, des mesures de compensation soient envisagées par votre gouvernement.

Au cours de notre assemblée générale statutaire tenue le vendredi 21 novembre à Aix en Provence, nos adhérents nous ont légitimement demandé dans quelles conditions et dans quels délais sera mise en place la commission promise.

Nous avons par ailleurs adopté à l'unanimité les 2 motions ci-jointes.

La première demande à ce que les rapatriés soient représentés au sein du conseil d'administration de l'ONAC.

La seconde souhaite que soient facilitées les recherches aux personnes d'origine européenne disparues en Algérie, surtout en 1962, et présumées décédées.

Dans l'espoir que vous saurez mettre en œuvre le principe de justice qui inspirait votre campagne et auquel nous avons fait foi, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,

Jean Félix VALLAT

MOTION 1 : COLLÈGE RAPATRIÉS ONAC

La Maison des agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord, réunie en assemblée générale le vendredi 21 novembre 2014 à Aix en Provence a adopté à l'unanimité des membres présents la motion suivante :



1. La MAFA prend acte de la décision prise par le gouvernement de supprimer l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des français d'Outre Mer (ANIFOM). Cette suppression a été officialisée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. La Mission Interministérielle aux rapatriés (M.I.R) devrait être également supprimée prochainement. Ces suppressions ont pour conséquence de faire disparaître la référence aux rapatriés, Français d'outre-mer, de toute dénomination d'un ministère ou d'une administration conduisant une politique nationale pour les rapatriés. La population concernée ressent cette absence comme l'oubli des souffrances passées et des difficultés économiques et sociales que certains de ses membres ou leurs descendants rencontrent encore.

2. Considérant que les attentes des Français rapatriés d'outre-mer justifient aujourd'hui encore le maintien d'une administration et de politiques publiques qui leurs soient dédiées les adhérents de la MAFA et leurs amis souhaitent que l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre prenne le titre d'Office national des anciens combattants, des victimes de guerre et des Français rapatriés d'outre-mer et que son conseil d'administration comporte un collège ou un sous-collège représentant les Français rapatriés d'outre-mer. Ils ne sauraient se satisfaire que soit substitué à la création d'un collège ou d'un sous collège la désignation de personnalités qualifiées, laquelle ne traduirait pas que les rapatriés sont des ressortissants de plein droit de l'Office.



MOTION 2 : DISPARUS

La Maison des agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord, réunie en assemblée générale le vendredi 21 novembre 2014 à Aix en Provence a adopté à l'unanimité des membres présents la motion suivante :

Les familles des civils enlevés portés disparus, victimes civiles de la guerre d'Algérie dont les noms défilent sur la colonne blanche du mémorial du quai Branly attendent la création d'une commission, d'un comité des sages ou de toute autre structure officielle reconnue par le gouvernement composé notamment de personnes ayant déjà une connaissance approfondie du dossier des enlevés portés disparus et de ses nombreuses implications politiques, économiques et morales.

Ce Comité devra :

1. être à l'écoute des familles de disparus afin que celles-ci aient un accès simplifié aux services administratifs traitant de leurs problèmes.
2. faciliter l'exercice légitime du DROIT DE SAVOIR, clairement reconnu dans l'article 24 de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 décembre 2006 et entérinée par 60 pays à PARIS le 6 février 2007.
3. être habilité à consulter toutes les archives et formuler des propositions pour atténuer les séquelles de ce drame et leurs conséquences.
4. travailler avec une attention particulière sur la période qui a suivi les accords d'Evian, pendant laquelle ont été perpétrés des crimes et exactions en violation des principes généraux du droit et sous la responsabilité des Etats à qui incombe la protection juridique et morale des personnes et des biens.

La MAFA a noté les déclarations, du Ministre des Anciens Combattants, faites à l'assemblée nationale le 12 juin 2014, notamment « que soient facilités la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures de disparus algériens et français ». Il est normal et légitime pour les familles de rechercher les emplacements des dépouilles de leurs disparus, recherche qui devra être facilitée par l'implication des services consulaires français en Algérie.

La MAFA observera avec beaucoup d'attention la suite donnée à l'étude de la question spécifique de la facilitation des recherches des personnes européennes disparues en Algérie après 1962 qui a fait l'objet d'un accord signé en décembre 2012 dans le cadre des travaux du Comité Intergouvernemental Franco Algérien de Haut Niveau .

En conséquence la MAFA demande que ce douloureux dossier soit considéré au même titre que celui des militaires disparus au cours de la guerre d'Algérie et soit traité en priorité par les instances gouvernementales.

COURRIER DE MME ISABELLE SIMA À JEAN-FÉLIX VALLAT

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Jean Félix VALLAT
Président de la Maison des agriculteurs et des
Français d'Afrique du Nord
95 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

Paris, le 02 JAN, 2015

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu votre correspondance ainsi que les deux motions adoptées par votre association et m'a confié le soin de vous répondre.

Soyez assuré de l'attention portée à vos attentes et observations relatives à la mise en place d'une commission indépendante chargée de dresser un bilan de l'indemnisation des biens expropriés par l'Algérie après son indépendance.

Monsieur François HOLLANDE a par ailleurs pris connaissance des motions adoptées par votre association, concernant la représentation des rapatriés d'Algérie au conseil d'administration de l'ONAC, et la recherche des personnes portées disparues en Algérie.

A sa demande, je n'ai pas manqué de relayer votre démarche auprès de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, qui vous tiendra directement informé de la suite qui pourra être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Isabelle SIMA

COURRIER DE M. JEAN-MARC TODESCHINI À JEAN-FÉLIX VALLAT



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense,
chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire*

Paris, le 28 AOÛT 2015
N° 2015004614
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
AN/2015061478
V/REF : lettre du 28 novembre 2014
PJ 1

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Président de la République qui m'a transmis votre correspondance, sur les motions adoptées par votre association lors de son assemblée générale, qui s'est tenue le 21 novembre 2014 à Aix-en-Provence.

Entre-temps, j'ai eu l'occasion de réunir l'ensemble des associations représentant les rapatriés le 18 décembre 2014, et vous avez été reçu par mon directeur de cabinet le 9 juillet dernier.

S'agissant de votre souhait de voir l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ajouter à son appellation "et des Français rapatriés d'Outre-mer", il convient de rappeler que, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le Gouvernement a approuvé un plan d'actions détaillé réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis. S'agissant des harkis et des rapatriés, l'objectif poursuivi est de pérenniser l'action entreprise et de remédier à la multiplicité des structures. C'est dans ce cadre que s'est inscrit le transfert des activités, tant de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANFOM), que de la mission interministérielle aux rapatriés (MIR) à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). La gestion de l'ensemble des dispositifs se trouve ainsi recentrée sur l'ONACVG et le service central des rapatriés qui sera à terme, un des pôles spécialisés de l'office.

Le changement de nom de l'ONACVG que vous proposez créerait toutefois une confusion à laquelle je ne suis pas favorable. En effet, si l'établissement public devient le guichet unique au profit des harkis et des rapatriés, ces derniers ne deviennent pas de ce seul fait des ressortissants de l'Office, bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, avec les droits spécifiques qui y sont attachés. Il s'agit de deux publics différents.

Pour autant, j'ai tout particulièrement veillé à ce que les droits des rapatriés, comme des harkis, soient entièrement maintenus dans le cadre de cette réforme, qui leur permet, en outre, de bénéficier du réseau d'accueil et de proximité de l'ONACVG par le biais des services départementaux.

Pour ce qui concerne les soldats français disparus pendant la guerre d'Algérie, cette question a été évoquée, depuis 2007, à différentes occasions entre le Gouvernement français et les autorités algériennes. Ces dernières ont exprimé leur accord de principe pour apporter leur concours visant à localiser le corps des soldats français portés disparus au combat durant la guerre d'Algérie.

Je tiens à vous rappeler que mon prédécesseur avait reçu les familles des disparus le 29 avril 2014 et que je leur réaffirme à mon tour tout l'intérêt porté à l'aboutissement des recherches qui doivent mobiliser l'Algérie et la France, de même qu'à l'hommage officiel qui devrait leur être rendu.

J'ai également mis en place un groupe de travail sur les disparus de la guerre d'Algérie qui s'est réuni le 21 janvier 2015, qui envisagera, entre autre, des initiatives mémorielles. Une stèle en hommage aux disparus des Abdellys morts pour la France sera prochainement dévoilée au cimetière du Père Lachaise le 31 octobre.

Comme je l'ai réaffirmé en Algérie le 20 avril dernier, à l'occasion de la cérémonie commémorative qui s'est tenue à Sétif, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Les premiers travaux communs entre l'Algérie et la France au sein du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français qui a été mis en place doivent commencer dans les semaines qui viennent.

Enfin, vous voudrez bien trouver ci-joint une fiche technique faisant le point sur les attributions de l'ONACVG concernant la gestion des harkis et des rapatriés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc TODSCHINI

RÉPONSE DE LA MAFA ADRESSÉE À M. JEAN-MARC TODESCHINI

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
MAFA / 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 FAX : 01/40/16/91/91 courriel : mafa.pn@orange.fr



Monsieur Jean Marc TODESCHINI

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la
Défense chargé des Anciens combattants et de
la Mémoire
14 rue Saint Dominique
75007 PARIS

Paris, le 30 octobre 2015

V/REF : lettre du 28 août 2015
N° 2015004614
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
AN/2015001478

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu par votre courrier du 28 août 2015, à la demande de Monsieur le Président de la République, me faire part de votre opinion sur les motions adoptées par l'assemblée générale de la MAFA du 21 novembre 2014.

Je ne vous dissimulerai pas que ce courrier a suscité chez moi une déception dont je serai contraint de faire état à mes mandants lors de la prochaine assemblée générale de l'association que je préside se tenant à Carcassonne le 13 novembre prochain.

Déception quant à votre refus de compléter la dénomination actuelle de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) par l'ajout « et des français rapatriés d'Outre-mer ». Le motif que vous invoquez ne me paraît nullement convaincant.

Selon vous, ce n'est pas parce que l'ONAC-VG devient le guichet administratif unique des harkis et des rapatriés que ces derniers deviennent ses ressortissants

Cette assertion est surprenante. En effet c'est le législateur (loi de finances initiale pour 2014) qui a transféré à l'ONAC les compétences antérieurement dévolues à l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-mer (A.N.I.F.O.M) et c'est le gouvernement (décret n° 2014-1696 du 29 décembre 2014) qui a supprimé l'ancienne Mission Interministérielle aux Rapatriés (M.I.R) avec dévolution de ses attributions à l'O.N.A.C. Dès lors les pouvoirs publics ont élargi la spécialité de l'O.N.A.C qui a désormais en charge un second public : les rapatriés de toutes les origines, les mesures en leur faveur étant financées sur le programme budgétaire 169.

Par conséquent ce second public doit apparaître tant dans l'appellation de l'O.N.A.C que dans la composition du conseil d'administration de l'établissement public.

Déception aussi sur l'inexistence dans votre correspondance du 28 août dernier de toute annonce sur la mise en place d'un groupe de travail relatif aux civils disparus de la guerre d'Algérie. Vous évoquez une démarche, certes bienvenue, sur les soldats français disparus pendant le conflit franco-algérien. Les associations d'anciens combattants sont porteuses de cette douloureuse question.

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
MAFA / 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 FAX : 01/40/16/91/91 courriel : mafa.pn@orange.fr

Celle que la M.A.F.A pose depuis longtemps a trait au souci pour les familles de retrouver les traces d'environ 2.000 personnes européennes disparues en Algérie, surtout au cours de l'année 1962.

Vous comprendrez aisément que les adhérents de la MAFA espèrent que le comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français se préoccupe de ce sujet dans les plus brefs délais. Je ne saurais préjuger de leur réaction d'amertume si tel n'était pas le cas.

Déception enfin sur le sort des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée en situation de détresse sociale. L'ONAC a, semble-t-il, décidé de rouvrir le dossier d'une trentaine de réinstallés qui, ayant été déclarés éligibles à l'aide de l'Etat prévue par le décret du 4 juin 1999 modifié, n'ont pu aboutir à un plan d'apurement de leurs dettes professionnelles avec leurs créanciers.

La MAFA demande avec insistance que soit connue la doctrine de l'administration sur ce point afin que cette reprise de dossiers ne provoque pas de nouvelles frustrations. Une façon de débloquer cette situation concernant des personnes devenues âgées et qui ne peuvent faire face à leur passif serait, si ce passif ne dépasse pas un niveau raisonnable (de l'ordre de 300.000 €), de prévoir une prise en charge automatique de l'Etat à la condition qu'un effort équivalent soit consenti par les créanciers. S'agissant des dossiers plus lourds, leur traitement pourrait se faire au cas par cas.

C'est dans un esprit constructif que le MAFA s'adresse à vous, en étant disposée, malgré les insuffisances de la politique gouvernementale à l'égard des rapatriés, à s'associer à toute démarche positive dont vous prendriez l'initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,
Jean Félix VALLAT





Germain Clauzier en 2009

NÉCROLOGIE

LE DOYEN DE LA MAFA N'EST PLUS

DISPARITION D'UN AMI, GERMAIN CLAUZIER : LE DERNIER COLON ... !

Ce mois d'octobre aura cruellement endeuillé le monde rapatrié. Germain Clauzier, notre vice-président, un homme au grand cœur, s'est éteint à l'âge vénérable de 93 ans à Nice. Un âge qu'il portait avec une belle présence, n'hésitant pas à « monter » à Paris en voiture depuis la côte d'Azur où il avait posé ses valises, pour participer aux conseils d'administrations de la MAFA ou aux assemblées générales des diverses associations réparties aux quatre coins de France dans lesquelles il s'était investi, prodiguant ses conseils avisés : MAFA, FNR, CDHA, Echo de l'Oranie, UNC, Cercle algérien, les Amitiés oraniennes...

Né à Martimprey, au sud de Tiaret, dans une famille de colons qui contribua à fertiliser cette région aride au climat rude pour en faire un jardin, Germain fréquente l'école communale du village puis le lycée Lamoricière à Oran, de 1935 à 1942. Il obtient son baccalauréat en Mathématiques Élémentaires.

Le 9 novembre 1942 voit le débarquement des troupes américaines. Germain se retrouve au camp de jeunesse de Tlemcen avant d'être appelé sous les drapeaux et de partir pour la campagne de Tunisie. Il côtoie le danger avec courage lors des opérations de déminage du Cap Bon à l'est de Tunis. Il rejoindra ensuite la France et restera mobilisé jusqu'en août 1945 au sein de la prestigieuse armée d'Afrique, consacrant à la libération de sa patrie la France les plus belles années de sa jeunesse comme tous les pieds noirs de sa génération.

Démobilisé, il regagne son village algérien et reprend sa place sur la propriété familiale qu'il contribue à développer jusqu'à l'exil en juillet 1962. En 1949, il épouse Clémentine Desouches. Ils auront un enfant qui hélas perdra la vie en 2013.

L'esprit d'entreprise chevillé au corps, Germain s'implique dans la vie de Martimprey et est élu au conseil municipal en 1955.

Rentré en France, il créera une entreprise de mécanique avec son beau frère sur Lyon. Ingénieur, mu par un dynamisme

qui le pousse à toujours entreprendre, il construit en 1965, toujours à Lyon, le premier hôtel climatisé au nom évocateur de désert et de vent du sud : l'Atlantide Hôtel (3 étoiles). Pour l'anecdote, le maire de Lyon, Louis Pradel, présent à l'inauguration du chantier, l'incite à ajouter un 6e étage à ce bel édifice, ce qu'il fit aussitôt.

Assistée jusqu'au bout par son mari, Clémentine décèdera en 1987 des suites d'une longue et pénible maladie.

Il épouse en secondes noces Léonie LETHIER, également originaire de Martimprey, qui sut lui apporter un soutien indéfectible dans tous ses engagements associatifs.

Germain prend sa retraite professionnelle en 1983 mais infatigable entrepreneur, toujours combattif, il ne négligera pas sa peine et s'implique à fond dans la vie associative aux services des Français d'Algérie repliés en France, pour défendre inlassablement leurs intérêts auprès des gouvernements successifs.

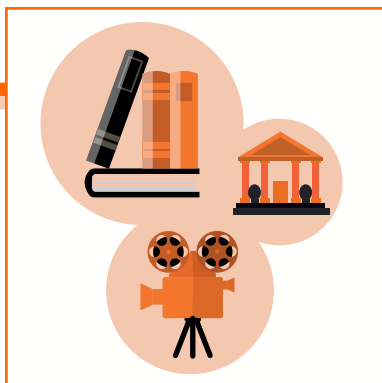
Sa disparition est une immense perte pour nous tous.

Gageons qu'il a déjà retrouvé là haut ses amis Yves DOMPNIER et Félix VALLAT.

A son épouse Léonie, aux membres de sa famille, la MAFA présente ses condoléances attristées, partageant la peine qui les atteint si douloureusement.

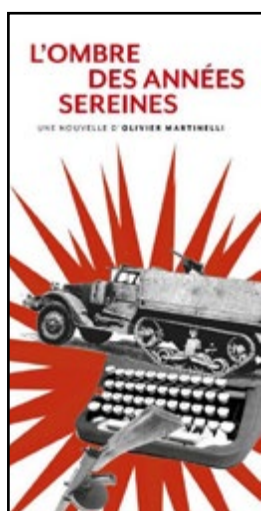


Germain en 1956



RUBRIQUE CULTURELLE

LIVRE - CINÉMA - EXPOSITION



Originaire de Sète, né au sein d'une famille Pied noir profondément marquée par la guerre d'Algérie, Olivier Martinelli n'a pas connu lui-même l'Algérie. Pourtant, ses origines sont présentes en filigrane dans tous ses romans, et plus encore dans ses contributions à la revue *L'Algérieniste*, qui dans un mélange de pudeur et de puissance sensible, évoquent les souffrances des pieds noirs lors du départ en 1962. Une guerre urbaine. En quelques dizaines de pages, le livre retrace la fin sanglante d'une ville mythique, et le massacre de ses habitants. Massacre qui s'y déroule sans entrainer la moindre réaction des autorités toujours présentes dans la ville... Rien n'est précisé, ni lieu, ni époque, ni circonstances, ni date. Un père raconte à son fils, sous forme de témoignage, la lutte qu'il a engagée pour sa ville, ses actions, la violence et le climat délirant qui règne dans un conflit armé. Une écriture musclée et dense, qui exprime à elle seule la brutalité de la situation. Une trame aisée à décrypter pour les lecteurs avertis que nous sommes (à noter le clin d'œil du titre...).

Extrait : « Ça a commencé dans les campagnes d'abord... Des exécutions sommaires au bord des routes... Hommes, femmes, enfants. Elles n'épargnaient personne. Ça a gagné les villes. Les premiers assassinats, les premières bombes. L'odeur de la mort est venue par chez nous. Et l'ombre des années sereines s'est étendue comme une main noire, une malédiction. Un apprenti boulanger qu'on assassine froidement d'une balle dans la nuque, tombé face contre bitume, les mains encore enfoncées au fond des poches... Un adolescent sur son vélo qui se fait poignarder dans le dos par une main inconnue... Une nourrice qui égorge les deux bébés dont elle a la charge... ». « *L'Ombre des Années Sereines* » d'Olivier Martinelli (Zinc Editions à Paris), 36 pages - 6€

Suite de la rubrique page suivante



APPEL À COTISATION 2015

La MAFA a besoin de votre soutien. Nous vous demandons, au cas où vous ne l'auriez pas encore fait, de régler votre cotisation 2015 dès que possible. D'avance nous vous en remercions.

50€ pour les adhérents retraités
80€ pour les adhérents actifs
100 et plus pour les adhérents de soutien

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2015 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

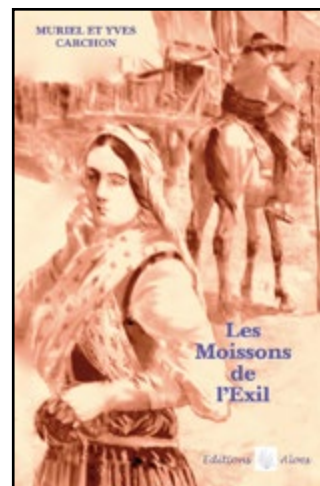
Signature :



Un premier roman bien documenté qui retrace l'arrivée des ancêtres de l'auteure. Une histoire romanesque basée sur des faits authentiques. Paris 1848. La misère qui sévit dans le pays, pousse un couple

d'Alsaciens sur les chemins de l'exode. L'Algérie naissante va les accueillir, livrant la perspective d'une vie meilleure. Malheureuse en ménage, la jeune Justine se voit offrir la chance de recommencer sa vie avec un ouvrier parisien rencontré sur le quai de Bercy. Bons sentiments, passion, amour, amitiés, enthousiasme, courage, mais aussi haine, vengeance et destruction, tous les ingrédients d'une lecture romanesque qui apporte une contribution romancée aux témoignages des débuts de la colonisation. « **Vent d'espoirs** » de Monique Massot-Escaravage aux Éditions Aeth (6 juin 2015), 421 pages – 19€90.

Après « Les Volontaires de la Nouvelle France » paru en 2013, le nouveau roman de Muriel et Yves Carchon restitue l'installation des premiers colons dans l'Oranie entre 1848 et 1889. Fresque romanesque sur l'Algérie naissante. En 1849, Anna, jeune orpheline est confiée à Baptiste et Justine, colons débarqués en Algérie. Se liant d'amitié avec d'autres arrivants, ils forment un groupe surnommé la tribu. Tout est à faire sur cette nouvelle terre : ils vont bâtir Aïmia, village de l'Oranie. Pendant quatre décennies, ils surmonteront mille épreuves et apprendront à aimer ce pays en partageant ce coin de terre avec les autochtones. Sous un soleil ardent, leurs destinées se mêlent, portées par le courage de Baptiste, la passion de Justine, la solidarité de Jules, l'amour fou de Moktar, le rêve d'un nouveau monde pour Philibert et pour Anna celui d'un paradis : L'Orangerie. Bientôt, l'insurrection kabyle sonne le glas de l'époque des pionniers. « Les moissons de l'exil » de Muriel et Yves Carchon - Editions Aloès, 301 pages - 15€ - Prix du Roman Mazamet 2015.



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion. D'avance, nous vous en remercions.

50€ pour les adhérents retraités

80€ pour les adhérents actifs

100 et plus pour les adhérents de soutien

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2015 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :



RUBRIQUE JURIDIQUE

La balance de Thémis, un des symboles de la justice

Les dirigeants de la MAFA et de l'ARMR ont toujours pensé que les drames, les injustices et les dépossession subies par les rapatriés ainsi que les épouvantables conséquences sur leurs vies personnelles et professionnelles pourraient trouver quelque réparation en faisant appel aux principes généraux du droit français, à condition que les procédures initiées soient conçues et suivies par des juristes compétents.

Ces principes généraux sont des règles qui s'imposent à l'action gouvernementale et administrative, ils sont créés soit par le conseil d'Etat soit par le Conseil Constitutionnel et dans ce dernier cas s'imposent même au législateur

On peut citer comme exemple le principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques ou le principe de l'égalité des citoyens devant la loi, principes qui ont été reconnus par ces deux juridictions.

Cette posture nous a souvent opposé à nos amis d'autres associations, tenants de solutions négociées « à l'amiable » auprès de nos interlocuteurs gouvernementaux,

solutions qui bien souvent se sont avérées être d'illusoires promesses jamais tenues.

Nous n'avons également jamais suivi les associations publiant ou intentant des procédures basées sur des faits et chiffres notablement exagérés ou non prouvés, considérant avec raison qu'un dossier non crédible créait toujours un grave discrédit sur notre cause auprès de nos ennemis.

Depuis la fusion de l'ARMR et de la MAFA, cette dernière continue le combat juridique.

Sérieux, pondération et rigueur d'analyse sont et seront toujours les bases des actions de la MAFA.

Grâce à nos éminents spécialistes en droit administratif et sans pour cela ne jamais négliger d'entretenir un dialogue permanent avec les gouvernements successifs, nous avons pu gagner au cours de ces dix dernières années de nombreux procès auprès des différentes cours de justice nationales, soit en première instance, soit en appel, soit en cassation.



Ces procès gagnés représentent bien souvent des sommes conséquentes récupérées par nos adhérents.

Nous continuons dans cette voie avec plusieurs actions importantes, individuelles ou collectives, à venir en 2016.

Dans les prochains numéros, cette rubrique juridique sera alimentée entre autre par les résultats de procès jugés ou encore en cours de jugement (en préservant bien sûr l'anonymat des plaignants), accompagnés de l'analyse de nos experts.

Agriculteurs, exploitants agricoles



MULTIRISQUE AGRICOLE*

Protégez votre exploitation
et votre habitation

- ✧ Une couverture d'assurance complète
- ✧ Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- ✧ Bénéficiez de services d'assistance et d'une protection juridique
- ✧ Pensez à votre responsabilité civile en tant que professionnel

FONRÉA*

Fonds de retraite
des exploitants agricoles

- ✧ Un revenu complémentaire dès votre départ à la retraite
- ✧ Une retraite à votre rythme
- ✧ Une fiscalité très avantageuse
- ✧ Une protection immédiate pour vos proches



www.monceauassurances.com

* La Multirisque agricole est un contrat proposé par Monceau Générale Assurances, société anonyme au capital de 30 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances RCS Blois B 414 086 355 - Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

* Fonréa est un contrat de retraite par capitalisation en points proposé par Capma & Capmi, sise 65 rue Monceau Paris 8^{ème},
société d'assurance mutuelle Vie membre du groupe Monceau Assurances, et distribué par le réseau d'agents généraux du groupe, tous enregistrés à l'Orias.

Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et Capma & Capmi, sociétés du groupe Monceau Assurances,
sont distribués par le réseau d'agents généraux du groupe, tous enregistrés à l'Orias.